

Toulouse, le 19 février 2018

Le Président

A

Mesdames et Messieurs  
Les personnels  
De l'université Toulouse 2 Jean Jaurès

Affaire suivie par  
Catherine GIRAUD  
Genêt SADEK-LEROYER  
Elise BANASZAK

Objet : ouverture du portail ENSAP

La mise en œuvre de la réforme des pensions s'accompagne de l'ouverture d'un espace numérique sécurisé des agents publics (ENSAP) à compter du mois de février 2018. Ce portail, proposé par le Service des Retraites de l'Etat est un espace privé et sécurisé qui offre des services personnalisés relatifs à l'information retraite des fonctionnaires de l'Etat, en matière de données relatives au Compte Individuel de Retraite (CIR).

L'ENSAP permet en particulier aux agents publics de l'Etat de consulter leurs données personnelles à tout moment et, pour les agents de plus de 45 ans, de procéder à des simulations de calcul de pension multi-régimes, sans avoir à saisir les données relatives à la carrière.

A partir du 12 février 2018, vous pourrez accéder à ce portail via le site Internet :  
<http://enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid75484/la-retraite-des-personnels-de-l-enseignement-superieur.html>

Vous trouverez ci-joint une fiche d'information éditée par le Service des Retraites de l'Etat.

Les gestionnaires des Pôles de gestion des personnels se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir.

  
Daniel LACROIX

